

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-04-06 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) - RETROCESSION D'OUVRAGES ZAC CROIX SAINT NICOLAS

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Croix-Saint-Nicolas et conformément au contrat de concession d'aménagement signé avec SOLOREM, il y a lieu de régulariser la cession, au profit de la communauté de communes Terres Toulaises, des emprises de voirie et espaces communs dont l'aménagement est terminé, propriété de SOLOREM, dénommés « ouvrages » et représentant la voirie définitive, les accotements jusqu'aux limites des parcelles privatives et les réseaux sous-jacents.

Les emprises foncières à céder dont la désignation cadastrale figure dans le tableau ci-dessous couvrent une superficie de 7 082 m² :

Section	N° parcelle (propriété SOLOREM)	Sous total (m ²)	Usage
AC	182	3 387	Tronçon non rétrocédé de la rue de Lorraine, accotements, fossé de collecte des eaux pluviales, réseaux eaux pluviales, eaux usées et eau potable
AC	187	1 478	
AC	212	551	Bande enherbée et fossé de collecte des eaux pluviales
AC	214	1 666	

Ces ouvrages sont cédés aux conditions suivantes :

- Les emprises foncières décrites ci-dessus et les ouvrages terminés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC sont cédés au prix de 133 570 € HT, soit 160 284 € TTC.
- L'acte authentique sera élaboré par l'office notarial Stanislas à Nancy à la demande de SOLOREM.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Accepter la rétrocession à la communauté de communes Terres Toulaises de l'ensemble foncier de 7 082 m² et des réseaux réalisés, aux conditions décrites ci-dessus,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer l'acte de rétrocession et toutes pièces s'y reportant.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX